

## DÉLIBÉRATION N°DL20220072 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

**CONVENTION D'UTILISATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE - ANNEXE**

**Mme Sandrine FRANÇON** expose ce qui suit :

Le Conservatoire de musique de Saint-Chamond propose des cours d'orgue, qui se déroulent à l'Église Saint-Pierre. Les modalités d'accès à l'orgue sont encadrées par une convention d'utilisation de l'orgue de l'église Saint-Pierre de la ville de Saint-Chamond, entre la ville et l'association diocésaine de Saint-Étienne.

La classe d'orgue comporte cinq élèves. Pour progresser, les élèves doivent s'entraîner régulièrement. Or, même s'ils ont un clavier à la maison, il est indispensable qu'ils puissent s'entraîner sur un véritable orgue, de façon régulière et en dehors des créneaux de cours, pour des questions de technique instrumentale : accès au pédalier, toucher des claviers, utilisation des jeux etc.

Une annexe à la convention est ainsi proposée, sous forme d'un règlement intérieur d'utilisation de l'orgue, afin de définir les modalités d'accès à l'orgue de l'église Saint-Pierre par les élèves organistes du Conservatoire, de façon autonome et en dehors des créneaux de cours.

Cette annexe précise notamment l'engagement des élèves à faire bon usage de l'orgue et à respecter les lieux.

Il est prévu de mettre en place un calendrier partagé, sous format numérique, par tous les utilisateurs de l'orgue pour réserver des créneaux de répétition, en dehors des horaires des offices de l'église.

Une boîte à clés codée sera installée dans l'église afin de permettre aux élèves de retirer les clés de la tribune et de l'orgue.

Les élèves mineurs devront être accompagnés d'un adulte responsable (pour les élèves de plus de 15 ans, il est prévu qu'un accès en autonomie soit possible, sous réserve d'une décharge parentale fournie au Conservatoire).

L'annexe précise que la commune décline toute responsabilité en cas d'accident, dommage, vols d'effets personnels survenant pendant les créneaux de répétition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'annexe à la convention d'utilisation de l'orgue de l'église Saint-Pierre de Saint-Chamond, consistant à la mise en place d'un règlement d'utilisation de l'orgue à destination des élèves organistes du Conservatoire, lorsqu'ils le feront en autonomie.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le



ID : 042-214202079-20220516-DL20220072-DE

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD